



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DES DEUX-SEVRES

ARRETE PREFECTORAL
Portant délégation de signature

à

Mme Hélène TOBIE
Directrice de Cabinet
Secrétaire Général de la Préfecture *par intérim*

Le Préfet des Deux-Sèvres,
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret du Président de la République en date du 20 Août 2014 portant nomination de Mme Hélène TOBIE, commissaire de la police nationale, en qualité de Sous-Préfète, Directrice de Cabinet du Préfet des Deux-Sèvres ;

VU le décret du Président de la République en date du 10 octobre 2014 portant nomination de M. Jérôme GUTTON en qualité de Préfet des Deux-Sèvres ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 27 octobre 2014 donnant délégation de signature à Mme Hélène TOBIE, en qualité de Sous-Préfète, Directrice de Cabinet du Préfet des Deux-Sèvres ;

VU le décret du Président de la République en date du 3 décembre 2015 mettant fin, sur sa demande, aux fonctions de secrétaire général de la Préfecture des Deux-Sèvres exercées par M. Simon FETET;

VU l'arrêté préfectoral en date du 7 décembre 2015 confiant l'intérim des fonctions de secrétaire général de la Préfecture à Mme Hélène TOBIE, dans l'attente de l'installation d'un nouveau titulaire;

SUR proposition du Secrétaire Général de la Préfecture ;

A R R E T E :

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée à Mme Hélène TOBIE, Secrétaire Générale de la préfecture des Deux-Sèvres *par intérim*, à l'effet de signer tous arrêtés, décisions, circulaires, rapports, correspondances et documents relevant des attributions de l'Etat dans le département des Deux-Sèvres, à l'exception :

- des actes pour lesquels une délégation a été conférée à un chef de service de l'Etat dans le département,

- des mesures générales concernant la défense nationale et la défense opérationnelle du territoire.

Article 2 : Toutes dispositions contraires à celles du présent arrêté sont abrogées.

Article 3 : La Directrice de Cabinet, Secrétaire Générale de la Préfecture *par intérim* est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

NIORT, le 7 décembre 2015

Le Préfet,

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name Jérôme GUTTON.

Jérôme GUTTON